

Droit et indemnité Chômage après périodes non-rémunérés

Par BCH, le 26/09/2024 à 10:00

Bonjour,

En CDI en 2018, depuis début 2022 j'ai été en congé sans-solde (non rémunéré depuis) et à mon retour le 1er Avril 2024 directement en arrêt maladie (dépression).

De ce fait je ne touche aucune IJSS de la CPAM et mon employeur donc ne me verse aucun maintien de salaire en conséquence.

Comme je suis dans le rouge, j'essaye de me dirigé vers une rupture conventionnelle.

Aurais-je droit au chômage et à quelle indemnitée et durée d'allocation svp?

Si vous pourriez svp m'apporter des réponses claires et justifié car je suis dans un cas compliqué, difficile et un peu perdu, j'ai besoin de toute l'aide précieuse.

Je vous remercie sincèrement.

Par Lorella, le 26/09/2024 à 21:24

Bonsoir,

Ce sont des sujets complexes.

Assurance maladie:

Contactez l'assurance maladie et expliquez votre situation. Je ne sais pas si le fait d'avoir travaillé avant le départ en congé sans solde pourrait vous donner des droits à l'IJSS.

Assurance chômage :

lci un simulateur de france travail pour les allocations

https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/allocations-et-aides/parcours/votre-situation

Ce n'est pas garantie 100 % un simulateur.

Sachez que si vous vous inscrivez à France Travail, vous ne pourrez pas toucher d'ARE si

vous êtes en arrêt maladie, car il faut être apte à travailler.

Vous êtes tombé en arrêt maladie le jour de votre reprise au travail. Est-ce dû au travail ? Vous êtes parti en congés sans solde pour quel projet ? vous viviez de quoi ?

Si je vous pose ces questions, ce n'est pas par curiosité. Mais parfois cela permet de vous orienter vers des solutions que vous n'avez pas envisagées car vous n'avez pas bien analysé la situation.

Par BCH, le 27/09/2024 à 08:55

Merci de votre retour.

Le but de mon congé était de pouvoir mettre fin à une situation à mon poste qui devenait de plus en plus difficile, et de pouvoir me ressourcer en prenant des cours pour me former un peu à côté (sans nouveau diplôme), j'ai vécu avec mes réserves d'argent.

A la fin de mon congé de 2ans on ne m'a pas fait de réelle proposition de nouveau poste si ce n'est de revenir au même que précédemment, chose impensable car trop difficile mentalement, de ce fait je me suis en arrêt de travail depuis.

Du coup je suis bloqué, sans réelle perspective (médecine du travail ça ne donne rien).

Bien Cordialement.

Par Lorella, le 27/09/2024 à 09:17

Je comprends votre souffrance. Je trouve navrant de ne pas avoir pu trouver une autre solution.

C'est le poste qui ne vous convient pas ? ou la relation avec le responsable/un collègue ?

Par Lorella, le 27/09/2024 à 09:42

Vous êtes au même poste depuis 2018 dans cette entreprise. Qu'est-ce qui a changé en 2022 pour demander un congé sans solde ?

Par BCH, le 27/09/2024 à 09:54

Oui au même poste, j'y ai tout donné fait le tour, les personnes et managers ont changés, mes taches n'étaient plus clair, j'ai perdu en responsabilité et l'ambiance était de plus en plus lourde. Je m'étais mis en mobilité mais avec le Covid pas simple et j'avais opté pour le sans-solde derrière.

Merci de votre soutien.

Par Lorella, le 27/09/2024 à 11:25

merci pour votre réponse afin de mieux éclairer la situation.

Je comprends en effet que le contenu de votre poste a changé et que vous avez même perdu en responsabilité. Aviez-vous une fiche de poste et a t elle été mise à jour ou votre contrat de travail comprenait il une définition de votre poste ?